



DSF
Société à responsabilité limitée
au capital de 8 160 euros
Siège social : 105 route de Montauban
82170 POMPIGNAN
RCS MONTAUBAN

Les soussignés :

Monsieur David BLANCHARD, demeurant 50 ROUTE DE MONTAUBAN, 82170 POMPIGNAN,

Madame Séverine BLANCHARD, demeurant 50 ROUTE DE MONTAUBAN, 82170 POMPIGNAN,

Monsieur Frédéric MARTIN, demeurant Quartier Basque, 40280 H HAUT MAUCO,

Agissant en qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée DSF au capital de 8 160 euros, dont le siège social est 105 route de Montauban, 82170 POMPIGNAN, et dont les statuts ont été établis par acte sous seing privé en date du 8 septembre 2009,

Nomment en qualité de gérants de la Société pour une durée illimitée

*** Madame Séverine BLANCHARD,**

Née le 6 juillet 1974 à TOULOUSE

Demeurant 50 ROUTE DE MONTAUBAN - 82170 POMPIGNAN

*** Monsieur David BLANCHARD,**

Né le 6 septembre 1974 à L'UNION (31240)

Demeurant 50 route de Montauban - 82170 POMPIGNAN

***Monsieur Frédéric MARTIN,**

Né le 30 septembre 1974 à SAINT SEVE (40)

Demeurant Quartier Basque - 40280 H HAUT MAUCO

Madame Séverine BLANCHARD, Monsieur David BLANCHARD et Monsieur Frédéric MARTIN disposent, conformément aux statuts, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société et pour la représenter à l'égard des tiers.

Toutefois, à titre de règlement intérieur et sans que ces limitations soient opposables aux tiers, la gérance ne peut sans y avoir été autorisée au préalable par une décision ordinaire des associés :

- acheter, vendre ou échanger tous immeubles et fonds de commerce,
- contracter des emprunts pour le compte de la Société autres que les découverts normaux en banque,
- constituer une hypothèque sur un immeuble social ou un nantissement sur le fonds de commerce,
- et réaliser tout investissement pour un montant supérieur à cinq mille (5 000) euros.

DB 174 DB

Madame Séverine BLANCHARD, Monsieur David BLANCHARD et Monsieur Frédéric MARTIN acceptent les fonctions de gérant qui viennent de leur être confiées et déclarent n'exercer aucune autre fonction, ni être frappés d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de les empêcher d'exercer ce mandat.

Leur rémunération sera fixée ultérieurement.

Tous pouvoirs sont accordés au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour accomplir les formalités de publicité ou de dépôt prévues par la loi.

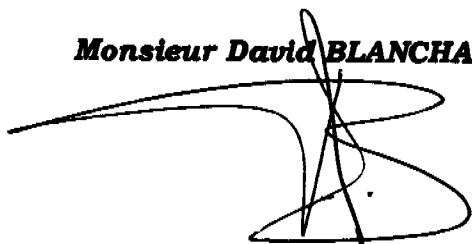
Fait à POMPIGNAN

Le 08/09/2009 .

Madame Séverine BLANCHARD



Monsieur David BLANCHARD



Monsieur Frédéric MARTIN

